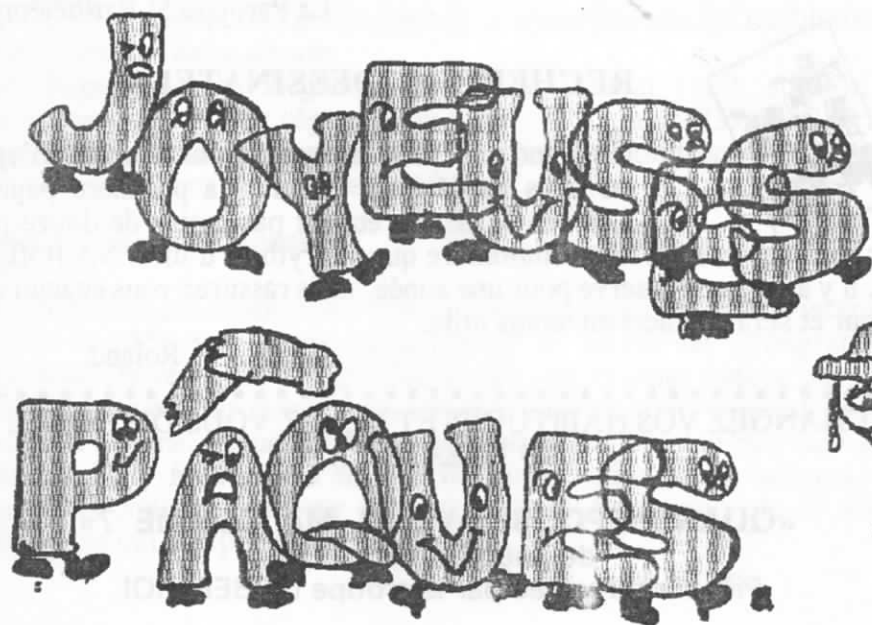


L'AMAJOUR

Feuillet d'info mensuel publié pour la communauté Ernageoise
édité avec l'aide de l'ASBL Ernage Animation

N° 193 du 03 avril 1993



J.V.

Editeur responsable : José JACOBS drève de Linoy, 6 - 5030 Ernage

Mise en page et impression : Roland VANILAUWAERT

Distribution : Eugène DEHOUX, Colette et Serge JORIS, Elisabeth LACROIX

Robert NOEL, Marie-Christine SCHÜMMER, Roland THOMAS

Les insertions pour le prochain numéro doivent parvenir avant le 20 du mois,

Paraît le premier samedi du mois sauf au mois d'août.



SI ERNAGE ETAIT LE MONDE

Si Ernage était le monde, il contiendrait 60 Américains du Nord, 80 Américains du Sud, 86 Africains, 210 Européens et 564 Asiatiques, soit un total de mille habitants.

Il y aurait 700 habitants de couleur et 300 blancs.

Parmi ces mille habitants, on compterait 300 chrétiens.

La moitié du village appartiendrait à 60 habitants.

La moitié des habitants ne mangerait pas à sa faim.

Près de 600 habitants habiteraient un bidonville.

Près de 700 habitants ne sauraient ni lire ni écrire.

Si c'était notre village, sûr que nous voudrions que cela change !

La Paroisse St Barthélemy.



RECHERCHE DESSINATEUR

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu à l'appel du mois passé pour illustrer la première page de L'R NA JOIE. Ils étaient pas moins de douze pour

offrir leurs services. Il faut comprendre que par rythme d'un R NA JOIE par mois, il y a déjà une réserve pour une année, mais rassurez vous chacun aura son tour et sera contacté en temps utile.

Roland.

CHANGEZ VOS HABITUDES ET VENEZ VOUS DISTRAIRE
AU THEATRE.....

«QUAND EPOUSEZ-VOUS MA FEMME ?»

de Jean-Bernard LUC

Pièce interprétée par la troupe du BEFFROI.

AU CINEMA ROYAL DE GEMBLOUX LE 24 AVRIL A 19 HEURES

Organisé par les six FAMILLES ERNAGEOISES qui ont
accueilli des enfants yougoslaves et dont les bénéfices iront à
«CAUSES COMMUNES».

ENTREE : 150 F.

FAMILLE MAX.4 : 400 F.

Chantal GRAINDORGE



ERNAGE RENCONTRE

Pour tous ceux qui croient que le Comité des fêtes est en hibernation, quelques lignes pour prouver que nous avons déjà travaillé. Un peu décimé par démissions,

maladie et autres disparitions, notre comité a tablé sur la modération après les grandioses démonstrations des 20 ans.

Nous avons choisi comme thème général l'ALSACE, région de France proche de chez nous ; elle nous permettra peut-être des rencontres amicales avec des groupes folkloriques et artisans de là-bas.

L'Alsace étant, entre autres, la région du géranium, nous vous demandons de faire un effort particulier cette année sur la décoration de vos fenêtres et balcons avec des géraniums lierres.

Le vendredi 20 août, après le vernissage de l'exposition et l'inauguration officielle, soirée Oberbayern sous chapiteau.

Le samedi après-midi : concours de play-back (éliminatoires) avec une nouveauté : les finales à 20 heures. Pourquoi si tard ? Pour rendre le spectacle plus coloré grâce à la possibilité d'utiliser spots et jeux de lumière.

A 22 heures, bal avec la sono Promoscène.

Le dimanche, en plus du char, des géants et autres activités traditionnelles, nous retrouverons les coccinelles et peut-être une nouveauté ; mais là, je ne peux en dire plus car les investigations ne sont pas encore suffisamment avancées pour se prononcer.

Le dimanche soir, bal avec Promoscène et un spectacle encore à déterminer.

Voilà où nous en sommes ; si vous avez des idées et du temps libre, il est encore temps de nous rejoindre au sein du comité (tél. 61.06.12). Cette année, plus que jamais, nous aurons besoin de vous pour mener à bien cette 21ème Rencontre.

Michel DUFRASNE



Le PARADIS DES ENFANTS

remercie les 8 représentants des différents groupements qui ont répondu à son invitation du 20 février, ainsi que les parents et enfants venus les rejoindre à la fête du Carnaval.

Voici les résultats ;

Miss ERNAGE93 : JACQMIN Coralie, Princesse CARNAVAL : JACQMIN Mélanie, Prince CARNAVAL : NOEL Jean-Philippe.

Mais surtout, n'oublions pas de remercier tout particulièrement tous les parents et enfants qui ont brillé par leur absence.

Le PARADIS espère les compter parmi eux à la prochaine occasion.

La Présidente, Alice BOLAIN.



JUDO INTER GEMBOUX-WAVRE

(Section ERNAGE)

Responsable : Marc LAMPROYE

Secrétariat : Christine NOEL

Inter Gembloux-Wavre
section Ernage

Pour clôturer gaiement le «Stage de Pâques», le groupe-animation organise le samedi 17 avril 1993 un SOUPER PRINTANIER.

Un buffet froid européen vous est proposé à la carte et il y aura bien sûr de l'ambiance...

M E N U

Buffet Norvégien (poissons fumés - crustacés - salades mixtes)

Buffet Allemand (charcuterie et viandes froides - légumes variés)

Buffet Suisse (fromages suisses - charcuterie & salades surprise)

Chaque buffet sera accompagné de riz, pâtes et pommes de terre.

Pensez dès à présent à cette soirée, faites votre choix et réservez votre table pour le 8 avril au plus tard.

Bulletin d'inscription accompagné du paiement à remettre pour le 8 avril au plus tard chez Marc et Christine LAMPROYE-NOEL, Place Séverin 2 - 5030 Grand-Manil - Tél. 081.61.14.55 ou au local : Salle la Concorde - Ernage - Tél. 081.61.40.77 tous les lundis et jeudis à partir de 18 heures.

Nom ----- Prénom -----

Adresse -----

Nombre de participants -----

Menu choisi

Buffet norvégien ----- x 500 F. = -----

Buffet allemand ----- x 500 F. = -----

Buffet suisse ----- x 500 F. = -----

Plateau belge ----- x 100 F. = -----

Sorbet de Cavaillon ----- x 100 F. = -----

Pâtisserie normande ----- x 70 F. = -----

La somme de ----- est remise par caisse - par chèque ou versée au compte 732-6231321-92 du Judo Club IWG/ERNAGE.



Inter Gembloux-Wavre
section Ernage

JUDO INTER GEMBOUX-WAVRE - Section ERNAGE.

Responsable : Marc LAMPROYE - Tél. 081/61.14.55
Cpte : 732-6231321-92

Notre section ERNAGE organise les 13-14-15 et 16 avril 1993 (vacances de Pâques) un stage de judo-animation accessible aux enfants âgés de 3 à 14 ans qu'ils soient judokas ou non.

Les participants seront répartis par groupe selon leurs âges et leurs aptitudes. Un groupe initiation et un groupe psychomotricité seront constitués pour les non-judokas et les tout petits. Ces derniers auront la possibilité de ne participer à ce stage que les matinées et le prix sera adapté en fonction.

Les activités seront variées : judo, promenade, piscine, jeux de piste, jeux d'équipe, etc... quatre jours de bonne humeur et de plaisir.

Le coût de ce stage est de 1.600 F. Il se déroulera à la salle «La Concorde» à Ernage de 9 h 30' à 16 h 30'. (une garderie gratuite sera organisée selon les demandes).

Les enfants devront emporter leur repas de midi et une boisson chaude ou froide leur sera offerte. Ils recevront aussi une collation le matin et une boisson l'après-midi. Ils n'auront besoin, en aucun cas, d'argent de poche. Les enfants seront pris en charge par une équipe de jeunes (G.A.) guidée par Marc et M. Christine. Une assurance spéciale couvrira toutes nos activités.

Les inscriptions ainsi que le paiement sont à remettre à Marc LAMPROYE pour le 5 avril au plus tard.

BULLETIN D'INSCRIPTION A REMETTRE POUR LE 5 AVRIL 1993

NOM PRENOM

Adresse Tél.

Age (x) Judoka Ceinture

(x) Non-judoka

(x) Initiation

(x) Psychomotricité

(x) Biffer la mention initiale



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

SECTION N° 30 à Ernage

Permanence : Rue Omer Piérard 124, les 1er et 3ème
mardis (non fériés) du mois de 16 à 19 h.

A) Dentistes : accord approuvé.

A la différence du corps médical, les dentistes ont approuvé à 76,91 % l'accord dento-mutualiste 1993-1994.

Celui-ci est donc entré en vigueur officiellement depuis le 1er mars. Rappelons que les honoraires et remboursements des soins dentaires ont été publiés dans EN MARCHÉ (N° 1049) en page 2, le 21 janvier dernier.

Le ministre des Affaires Sociales, Philippe MOUREAUX avait demandé à la commission de revoir le problème posé par le non-remboursement des extractions (ce qui représente une économie de 250 millions). Dentistes et mutuelles ont simplement convenu d'examiner, en cours de convention, l'évolution des dépenses.

Le ministre des Affaires sociales avait également demandé aux dentistes et aux mutuelles de maintenir le tiers payant pour certaines catégories sociales comme les chômeurs (en plus des moins de 18 ans et des VIPO).

Les mutuelles se sont montrées favorables au principe d'une telle mesure mais elles ont souligné ses difficultés d'application. Les représentants des dentistes s'y sont opposés. Les associations des dentistes ont affirmé que la plupart de leurs membres pratiquent un système de tiers payant «différé». Dans ce système, les patients signent une reconnaissance de dette à leur dentiste pour les soins prestés avant de se faire rembourser par leur mutuelle. Ensuite, ils vont payer le dentiste.

La convention prévoit encore que les patients qui consultent leur dentiste au moins une fois par an pourront encore bénéficier du remboursement des soins préventifs (notamment le détartrage pour les adultes) à partir du 1er janvier 1994.

B) Assurance libre petits risques pour les indépendants :

Plus d'affiliation après l'âge de 50 ans.

L'assurance obligatoire des indépendants ne couvre que les gros risques (hospitalisations, diagnostic et traitement coûteux).

Si l'indépendant souhaite bénéficier des mêmes avantages que le travailleur salarié, il doit s'affilier à l'assurance libre pour indépendants, qui couvre les petits risques. L'indépendant cotise donc directement pour une partie de ses

soins à sa mutualité.

En vue de contribuer au rétablissement de l'équilibre financier de ce secteur «petits risques indépendants» qui, dans un nombre élevé et croissant de mutualités, présente depuis quelques années un déficit courant important malgré l'augmentation sensible des cotisations, le Conseil de l'Office de Contrôle a décidé, au cours de sa séance du 14 décembre 1992, sur proposition conforme du Comité technique, d'inviter les mutualités à ne plus accepter, à dater du 1er janvier 1993, de nouvelles adhésions au régime des «petits risques indépendants» des personnes qui auraient dépassé l'âge de cinquante ans.

Exception serait toutefois faite en cas de mutation individuelle ou collective comme pour les personnes qui accéderaient à la qualité d'indépendant en ayant dépassé l'âge de cinquante ans, mais qui, au cours des cinq années précédentes, auraient cotisé à l'assurance maladie-invalidité dans le régime général.

Cette mesure ne concerne en rien les personnes ayant dépassé la cinquantaine mais qui se seraient affiliées au régime avant leur cinquantième anniversaire ou avant la date du 1er janvier 1993.

Eugène DEHOUX.

d'ASNATGIA au village d'ERNAGE

Par l'abbé Joseph TOUSSAINT
(suite)

Il était connu pour ses idées «avancées». Il voyait surtout dans l'achat de Sart-Ernage la possibilité de placer non seulement les bons de retraite qu'il avait reçus, comme tous ses confrères, à la suppression de son couvent (15.000 livres), ainsi que ceux acquis auprès d'autres religieux, mais encore des effets de la dette publique, obtenus alors à une valeur réelle ne représentant que le dixième, voire beaucoup moins encore, de la valeur nominale. De toute manière, Blondeau ne resta pas longtemps propriétaire de Sart-Ernage. La cense fut acquise plus tard par un rentier d'Anvers, Jean-Baptiste De Bruyn, que le cadastre signale comme possesseur de ce bien en 1812 et en 1825.

La vente des autres biens noirs (1797)

Outre la cense de Sart-Ernage, d'autres biens noirs ont été vendus par le gouvernement français en 1797. Ils appartenaient soit à l'abbaye de Gembloux, soit à l'Eglise ou à la cure d'Ernage.

Tout d'abord, voyons ceux de l'abbaye de Gembloux :

- Des terres, d'une étendue de 10 bonniers 2 journaux, furent achetées conjointement par deux cultivateurs de Sart-Ernage, Jean-Pierre Noiret et Catherine Legrain. Alors que ces biens avaient été estimés à 10.500 livres,

l'Etat n'en reçut que 8.799 livres (1.575 en numéraire et 7.224 en bons divers).

- Sept bonniers furent acquis pour 1.460 livres par Pommier, financier de Paris. Ils avaient été estimés à 3.360.

- Quatorze et demi b. de terres et de prairies ont trouvé acquéreur auprès de Bernard Delvigne, homme de loi, à Namur. Leur valeur d'appréciation était de 8.800 livres. Ils ont été payés 4.140 livres.

- Vingt-quatre bonniers un journal de terres et prairies, cotés officiellement 17.460 livres, ont été cédés pour 2.619 livres en obligations à Bernard Laterrade, négociant de Saint-Omer.

Considérons à présent les biens de l'église et de la cure d'Ernage :

- Cinq bonniers deux journaux trente-six verges de terres, appartenant à l'église d'Ernage, ont été vendus pour 1.913 livres à Marie Géronchal, fermière à Ernage.

- Emmanuel Drion-Zoude, négociant à Namur, acquit 6 bonniers 3 journaux 50 verges de terres de la cure d'Ernage, pour 3.594 livres.

- Quant au presbytère, il a été acheté par J.-G. Mercier, de Namur.

Les fiefs

Au milieu du XVIII^e s., l'abbaye de Gembloux possédait à Ernage deux fiefs. Le premier n'était guère important. Il ne comprenait que deux bonniers de terre, étendus du côté de Baudecet. Il était détenu par Henri d'Orneux.

Le second consistait dans la cense nommée Laloux. Cette ferme, disparue de nos jours, exploitait 50 bonniers 3 journaux. Elle était en la possession d'une béguine, du nom de Le Jeune, résidant au Grand Béguinage de Louvain. Ces fiefs, comme tous ceux de l'abbaye de Gembloux situés aux environs d'Ernage, ne rapportaient guère de bénéfices au suzerain. Le principal résidait dans le droit de relia, perçu en cas de changement de vassal.

Dom Basile Godard

Il convient de parler à présent de Dom Basile Godard. Ce bénédictin gembloutois était originaire de Saint-Vaast-lez-Binche. Né en 1734, il était entré dans l'abbaye Saint-Pierre, élevée sur la rive gauche de l'Orneau, vingt ans plus tard, sous l'abbatiate d'Eugène Gérard (1739-1758). Après la suppression de son monastère, en 1796, il trouva refuge chez la fermière de Sart-Ernage, la nièce de l'abbé Jacques Legrain (1759-1790), Catherine Legrain, veuve de Pierre-Joseph Everarts (qu'elle avait épousé en 1782). Mail il ne cacha pas à qui voulait l'entendre ses sentiments défavorables aux acquéreurs de biens noirs. Aussi s'attira-t-il le courroux du nouveau propriétaire de l'exploitation agricole qui l'abritait : par une lettre adressée à sa locataire, Francois-Joseph Ackermann le mit en demeure de partir sans retard. Dom Basile abandonna donc le poste de précepteur des enfants qu'il occupait

à Sart-Ernage, pour se retirer dans son village natal.

Le vandalisme des Prussiens en 1815

Les 15 et 16 juin 1815, veille et jour de bataille de Ligny, ont laissé aux Ernageois un souvenir pénible. Pour échapper aux Prussiens, le plus souvent ivres, les femmes devaient se cacher. Les vols et les réquisitions furent en nombre élevé. Il portaient sur les animaux, la nourriture, la boisson, le linge, les vêtements, les ustensiles de ménage, l'argent, les bijoux, le bois de chauffage ... Les soldats brisèrent des portes, des fenêtres, des meubles. Dans l'église, ils prirent des objets pour plus de 503 florins.

Les logements militaires

A partir de 1839 et dans les années suivantes, Ernage dut fournir de nombreux logements à des troupes belges de passage. Le bourgmestre de Gembloux fixait le contingent militaire devant

faire étape dans le village. Ce furent, le 11 mai 1839, environ cent permissionnaires du 12^e régiment de ligne ; le 22 juin 1839, de 250 à 260 hommes, commandés par cinq ou six officiers (deux compagnies) ; le 19 mars 1842, cent miliciens de la levée de 1840.

L'émigration au Wisconsin

Des communautés de réformés, établies à Wavre et aux environs, entreprirent de 1853 à 1856 une intense propagande en faveur de l'émigration au Wisconsin. Ils vendaient la totale liberté de culte existant dans ce pays neuf. Surtout, il faisaient miroiter aux yeux de gens pauvres la possibilité d'y réaliser une rapide fortune. Beaucoup de Hesbignons s'en allèrent là-bas, sans espoir de retour. Ils y fondèrent d'ailleurs de petites villes et des villages, dans lesquels ils conservèrent leur dialecte wallon. Nous ignorons le nombre d'Ernageois qui s'expatrièrent de la sorte.

(a suivre)

PAS LE TEMPS POUR
VOTRE REPASSAGE...

Marie-Noël ROLIN s'en chargera avec soin
Tél ; 61.39.25

SAMEDI 22 MAI 1993 ERNAGE (GEMBOLOUX)

**TOUS EN AVANT
PETITS ET GRANDS
POUR NOTRE 1ère MARCHÉ
POUR NOTRE 1er JOGGING**

Bol d'air pur de 6 km et de 12 km à travers notre village et nos campagnes.

Ceci est une organisation des Associations des Parents des Ecoles primaire et maternelle d'Ernage et du Groupe-Animation du judo club Inter Gembloux-Wavre.

DEPART: Ernage
place de l'église à 14h30.

Préinscription (18/5) : 100 Fr.

Inscription sur place : 150 Fr.

Adresse- contacts : Marie-Christine NOEL
place Fernand Séverin, 2
5030 Gembloux
tél: 081/61.14.55
compte CERA: 732-6231321-92